

Facture N° 62066 du 28/01/2026

Référence client : Commerce de Gros, en vente achat de produits d'occasion. : Location gérance
Selon le devis n° : LPJ166617 du 28/01/2026

TVA Intracommunautaire :

LE CONVERTISSEUR

Tony CORVINOS
630 Route du Barry
46300 FAJOLES

Désignation	Code TVA	Quantité	Prix unitaire	Montant HT
L'Auvergne Agricole (63) Parution du 05/02/2026 (caractères) Objet : Fonds de commerce / Location/gérance de fonds de commerce	20.00	575	0,189 €	108,68 €
Justificatif(s) papier(s)	20.00	1	1,18 €	1,18 €
Frais d'envoi	20.00	1	2,99 €	2,99 €
Total HT				112,85 €

Code TVA	Base	Taux	Montant
20.00	112,85 €	20.00%	22,58 €
Total TVA			22,58 €
Total TTC			135,43 €
Net à payer			135,43 €

Facture acquittée le 28/01/2026 par Carte bancaire (Ref: 679722)

IBAN : FR76 1313 5000 8008 1079 1787 915

BIC : CEPAPRPP313 R.I.B. : 13135 00080 08107917879 15

Caisse d'Epargne de Midi-Pyrénées

Conformément à l'article L.441-6 du code de commerce, des pénalités de retard, au taux d'intérêt légal majoré de 5 points, sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement figurant sur la facture, majorées d'une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40 € TTC.

Il n'y a pas d'escompte pour règlement anticipé.



Le PETIT JOURNAL exploite sur le site Internet www.lepetitjournal.net un service en ligne permettant à toute personne de rédiger une annonce légale, d'en valider le contenu, de payer le prix convenu pour la publication de l'annonce et de recevoir une attestation de publication.

Le Site est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sauf cas de force majeure et sous réserve des éventuelles pannes et interventions de maintenance et de mise à jour nécessaires au bon fonctionnement du Site.

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation de l'espace client décrivent les modalités et les conditions dans lesquelles l'annonceur peut utiliser le service pour générer la publication d'une annonce légale.

CONDITIONS GENERALES DE VENTES

Toute souscription auprès du PETIT JOURNAL d'une demande de publication d'annonce légale, par l'intermédiaire du site Internet www.lepetitjournal.net implique pour l'annonceur et son mandataire éventuel, l'acceptation sans réserve aucune des conditions générales ci-après, ainsi que des conditions particulières qui peuvent être précisées dans les devis.

Les commandes ou ordres de publicité passées en ligne sur le site Internet www.lepetitjournal.net doivent comporter les coordonnées de l'annonceur (nom, adresse postale, n° de téléphone et adresse électronique) pour le compte de qui la commande est exécutée, ainsi que l'adresse de facturation, s'il y a lieu le nom et l'adresse du mandataire agissant pour le compte de l'annonceur.

L'annonceur doit après validation de sa commande choisir entre le paiement en ligne, ou l'établissement d'un devis.

Le cas échéant l'annonceur reçoit en retour le devis pour la publication de son annonce légale et l'attestation de parution précisant une date de publication au plus tôt selon les fréquences de parution.

Dès lors que le paiement de la commande a été effectué, LE PETIT JOURNAL adresse à l'annonceur une confirmation de commande ainsi qu'une attestation de parution.

Lorsque l'annonceur a recours à un mandataire, l'annonceur s'engage à informer le PETIT JOURNAL de l'existence du contrat de mandat. L'annonceur s'engage également à informer immédiatement et par écrit le PETIT JOURNAL de la révocation éventuelle du mandat.

Les dates et emplacements spéciaux ne peuvent pas être garantis sauf acceptation spécifique et expresse du PETIT JOURNAL.

Aucune exclusivité dans la présentation ou la couleur ne peut être accordée dans un numéro, une page, une rubrique ou tout autre emplacement.

Il en est de même en ce qui concerne la proximité éventuelle de l'annonce d'un concurrent.

Les annulations ou modifications des annonces commandées ne sont acceptées que dans la mesure où elles sont faites par écrit, qui donnera lieu à un avis d'annulation, de suspension ou de modification.

Le PETIT JOURNAL se réserve le droit de refuser toute publication non conforme aux dispositions légales et réglementaires ; l'annonceur devant s'assurer de la stricte conformité de l'annonce aux lois et réglementations en vigueur.

En conséquence, la responsabilité du PETIT JOURNAL ne pourra en aucune manière être engagée pour les dommages directs ou indirects que l'annonceur pourrait supporter du fait de l'utilisation du service proposé.

En toute hypothèse, en cas de mise en cause de la responsabilité du PETIT JOURNAL, sa responsabilité sera limitée au montant effectivement perçu par elle au titre de la commande.

En cas de défaut de parution d'une ou plusieurs annonces, le seul recours de l'annonceur, du donneur d'ordre ou du mandataire sera la possibilité de demander une nouvelle parution conforme et le remboursement du coût des frais d'annonce.

En revanche, l'annonceur ne pourra pas prétendre à de quelconques dommages et intérêts, ni être dispensé du paiement des insertions justifiées.

L'envoi de la facture définitive détaillée vaut justificatif d'exécution de diffusion ou de parution.

En application de l'article L121-21 du Code de la consommation, tout consommateur (personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale) dispose, en principe, d'un délai de 14 jours pour exercer son droit de rétractation.

Toutefois, ce droit de rétractation ne peut être exercé dans les contrats de fourniture de services pleinement exécutés avant la fin dudit délai de rétractation, et dont l'exécution a commencé, après accord exprès de l'annonceur ou de son mandataire, ayant ainsi expressément renoncé à son droit de rétractation. (Article L121-21-8 du Code de la consommation)

Le prix de la publication se compose des frais de publication de l'annonce légale (tarifs réglementaires), du montant du support (papier et/ou numérique) ainsi que des frais d'envoi d'un exemplaire de la publication papier.

Le prix est indiqué TTC dans le devis communiqué. Tout changement du taux de TVA applicable pourra être répercuté sur le prix de la Commande.

L'annonceur, ou le mandataire, reste personnellement redevable du coût de la prestation commandée et facturée.

Le règlement de la commande doit intervenir au comptant et par carte bancaire (carte Bleue, Visa, Eurocard, Mastercard) lors de l'acceptation du devis par l'annonceur.

Toute Commande n'est confirmée qu'au moment du paiement par l'annonceur.

Une facture est établie et adressée à l'annonceur après règlement.

Conformément à l'article 32 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 (dite « loi Informatique et Libertés »), les annonceurs sont informés que des données à caractère personnel les concernant font l'objet d'un traitement automatisé par LE PETIT JOURNAL afin d'assurer la prise de la commande, la publication de l'annonce légale. Certaines des informations demandées dans le cadre des formulaires disponibles sur le site sont obligatoires et nécessaires à la gestion des demandes des annonceurs. Le défaut de réponse dans un champ obligatoire entraînerait l'impossibilité pour LE PETIT JOURNAL de traiter la commande.

Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés », les annonceurs disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant et peuvent s'opposer au traitement pour des motifs légitimes en écrivant à l'adresse suivante : SARL ARC EN CIEL 1300 avenue d'Ardus BP 386 82000 MONTAUBAN.

Les parties ne peuvent être tenues pour responsables de l'inexécution de leurs obligations prévues aux présentes conditions générales de vente, si cette inexécution est due à un cas de force majeure.

Le PETIT JOURNAL est seul titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle afférents aux éléments textuels, graphiques, ou de toute autre nature composant le Site.

Le fait de cocher la case «Je reconnais avoir pris connaissance des conditions Générales de Ventes», vaut acceptation desdites conditions et a valeur de signature manuscrite.

Les présentes conditions générales de vente sont soumises aux dispositions de la loi française.

Notre médiateur est : MEDICYS, 73 boulevard de Clichy, 75009 PARIS
www.medicys.fr

Pour les annonceurs ayant la qualité de consommateur, tout litige sera porté devant l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile.

Pour les annonceurs ayant la qualité de professionnel, le tribunal de commerce de Montauban sera seul compétent pour connaître de tout litige.